

Compte Rendu – CTA du 19 octobre 2022



1. Déclaration liminaire

A lire en document joint.

En réponse aux liminaires, le recteur précise qu'il souhaite porter une meilleure prise en compte des effectifs des élèves ULIS dans les écoles pendant son mandat. Cependant, cela ne sera pas possible pour l'ensemble des élèves en ULIS pour la rentrée prochaine, un certain nombre d'arbitrages sera prévu. **La FSU restera attentive, et à l'offensive, pour que les élèves d'ULIS soient comptés dans les effectifs de toutes les écoles.**

2. Bilan des Lignes Directrices de Gestion

Lors du GT de préparation à ce CTA, la FSU a fait remonter un certain nombre d'interrogations. Le traditionnel Rapport Social Unique (l'ancien Bilan Social) sera enrichi des bilans de LDG concernant la mobilité des personnels et leurs promotions.

La FSU a interpellé le recteur sur l'erreur technique qui a conduit à l'annonce de leur promotion à la classe exceptionnelle, de 18 collègues Professeur-es des Ecoles qui n'auraient pas dû y prétendre. Pour la FSU, il est plus que nécessaire de tenir un GT en amont de l'étude de la liste d'accès à la CE, afin d'anticiper ces erreurs. La secrétaire générale rappelle que la Loi de Transformation de la Fonction Publique ne prévoit pas d'organiser des GT sur le sujet.

Le DASEN du 67 nous a répondu qu'une attention particulière sera portée à ces 18 personnes l'année prochaine.

Cela ne peut pas convenir à la FSU : certain-es collègues, suite à cette annonce, avaient peut-être envisagé leur fin de carrière. Il existe un préjudice moral et financier qu'il faut réparer. De plus, il n'y a aucune certitude que ces collègues accèdent à la classe exceptionnelle à la campagne 2023. **La FSU continue de lutter et de demander qu'une dotation supplémentaire soit accordée par le ministère pour promouvoir ces 18 personnes lésées à la campagne 2022.**

La FSU est intervenue pour relever que d'autres erreurs ne sont, quant à elles, pas réparables, en particulier les erreurs concernant la mobilité et le mouvement.

Du temps de la publication en amont des barèmes pour le mouvement, les représentants syndicaux relevaient un grand nombre d'erreurs, c'était efficace. Tous les ans, des collègues n'occupent pas le poste qu'ils ou elles devraient avoir.

Le recours proposé désormais en aval de l'annonce des promotions est une opération complexe, dont ne s'emparent pas la majorité des collègues.

3. Bilan de l'affectation et de l'orientation

Orientation pour le palier 3ème :

- 3ème SEGPA : l'orientation se fait principalement vers les spécialités de CAP avec 94,3% des décisions.
- 3ème Prépa-métiers : l'orientation se fait majoritairement vers la 2nde professionnelle (60,7%) mais 39% des décisions concernent une première année de CAP.
- 3ème UPE2A : peu d'élèves intègrent la voie générale mais 83,3% rejoignent la voie professionnelle dont 50,8% en CAP.
- 3ème Générale : le niveau des décisions vers la 2nde GT (63,2%) baisse un peu par rapport à 2021 (65,9%).

Orientation pour le palier seconde :

- 64,9 % des orientations se font vers les 1ères générales, 31,7 % vers les 1ères technologiques, 3,4 % vers les 1ères professionnelles. Une augmentation des orientations dans la filière technologique s'est effectuée parallèlement à une baisse dans la filière générale.

Affectation des élèves au palier troisième, rappel des règles :

- pour la 2nde GT

Tout élève disposant d'une décision d'orientation en 2nde GT et demandant une seconde, a droit à une affectation. La priorité est accordée aux élèves résidant dans le secteur géographique du lycée.

- pour la voie 2nde Pro

Pour 9 élèves sur 10, application des critères nationaux, à savoir détermination pour chaque vœu d'un score calculé sur les résultats scolaires pour moitié à partir des moyennes annuelles dans les disciplines et pour moitié à partir de l'évaluation des compétences du socle.

- pour la 1ère année de CAP

L'ensemble des élèves de SEGPA et de 3ème à décision unique CAP participent à une procédure de pré-positionnement. L'étude qualitative des dossiers par une commission départementale permet d'établir une liste de candidats pré-positionnés. Ces élèves sont ensuite invités à découvrir pendant une journée le CAP pour lequel ils ont été pré-positionnés. Ceux qui ont suivi de façon satisfaisante l'ensemble du processus bénéficient d'un « bonus » garantissant leur affectation.

La FSU a demandé un bilan sur les postes vacants des PSYen : 3 à Altkirch et 7 à Mulhouse. Beaucoup de Psy EN souhaitent bénéficier de 50 % pour pouvoir avoir autres activités en parallèle.

4. Résultats aux examens

5. Bilan des effectifs élèves

L'administration met à notre disposition les effectifs dans les établissements publics et privés sous contrats. Cette année, suite aux demandes répétées de la FSU à chaque CTA, nous avons eu connaissance des effectifs dans les établissements privés hors contrat et de l'instruction en famille.

PRIVE HORS CONTRAT :

1^{er} degré :

1.353 élèves en 2018

1.928 en 2021 : +600 élèves

2nd degré :

1.252 en 2018

1.502 en 2021

INSTRUCTION EN FAMILLE :

2019 : 1.240 élèves de 3 à 16 ans.

2020 et 2021: plus de 1.900 élèves instruits en famille

2022 : 1.266 élèves

2022/2023 : avec l'effet de l'application de la loi, on est revenu à un nombre identique à celui avant la période de crise sanitaire

Il existe 4 catégories pour les demandes de scolarisation en famille :

- le choix du parcours scolaire particulier (chiffres présentés ci-dessous)
- le handicap
- la santé
- le sport de haut niveau

6. Evolution de l'offre de formation

UNITES PEDAGOGIQUES POUR ELEVES ALLOPHONES ARRIVANTS (UPE2A)

- Collège Jean de la Fontaine – GEISPOLSHHEIM : ouverture d'une UPE2A
- Collège Poincaré - SAVERNE : ouverture de 1/2 UPE2A
- Collège Pasteur - STRASBOURG : ouverture d'une UPE2A
- Lycée Louis Marchal - MOLSHEIM : ouverture de 1/2 UPE2A
- Lycée Louis Pasteur – STRASBOURG : ouverture de 1/2 UPE2A
- Lycée Jean Monnet – STRASBOURG : ouverture d'une UPE2A
- Collège du Hugstein – BUHL : ouverture de 1/2 UPE2A
- Collège Mathias Grünewald – GUEBWILLER : ouverture de 1/2 UPE2A
- Lycée Blaise Pascal – COLMAR : extension du demi dispositif UPE2A existant
- Lycée Amélie Zurcher WITTELSHEIM : extension du demi dispositif UPE2A existant

La FSU s'est inquiétée pour les UPE2A qui ont été ouverts pour septembre 2022 : le personnel doit être présent dans les établissements.

Les moyens d'accompagnement à l'ouverture ou l'extension d'une section doivent être garantis. Il existe une dotation de 21h pour un dispositif complet ou de 12h pour un demi-dispositif pour le premier et le second degré.

SECTIONS SPORTIVES SCOLAIRES

- Collège Sophie Germain – STRASBOURG : fermeture de la section sportive scolaire « futsal »
- Lycée Lavoisier - MULHOUSE : fermeture de la section sportive scolaire « rugby »
- Lycée Louis Armand – MULHOUSE : fermeture de la section sportive scolaire « badminton »
- Lycée Scheurer Kestner – THANN : fermeture de la section sportive scolaire « rugby »

La FSU est intervenue pour indiquer qu'il faut que les moyens pour acheter du matériel soient réels, notamment lorsqu'on suit une politique qui met en avant de faire 2h hebdomadaire de sport.

6 Abstentions (2 CFDT – 1 SNALC – 3 UNSA) ; 0 Pour ; 0 Contre ; 4 RFV (1 FO ; 3 FSU)

7. Fonctionnaires stagiaires :

Pour le second degré :

- 335 Stagiaires affectés en juillet, dont 201 à temps plein et 134 à mi-temps.
- 8 n'ont pas rejoint l'académie (lettres, allemand, SI, maths, génie civil).
- 6 ont démissionné depuis septembre 2022 (3 en lettres, 2 en anglais, 1 en NSI)

Les stagiaires à temps plein n'ont pas de décharge de service pour leur formation. Un aménagement est prévu avec l'INSPE : les stagiaires sont libérés de leurs établissements les mercredis, pour participer aux formations. Les stagiaires à temps plein ont 10 jours de formation, dont 6 avant le mois de décembre et 4 début 2023. Si besoin il est possible de proposer des journées complémentaires en lien avec l'INSPE.

La FSU a alerté le recteur car cette décharge n'en est pas une. Les collègues cumulent un emploi du temps à temps complet avec 6 mercredis bloqués pour la formation, à un moment de l'année où l'investissement en temps de travail est très conséquent. La FSU revendique une vraie décharge de service pour la formation.

A l'issue de l'année scolaire 2021/2022 :

- 6 enseignants certifiés ont été licenciés (3 maths, 1 lettre, 1 SVT, 1 anglais)
- 1 certifié a été réintégré dans son corps d'origine
- 15 ont été renouvelés

Bien que la FSU l'ait demandé, elle n'a pu obtenir aucune de ces informations pour le premier degré.

8. AED, Etudiant·es contractuel·les alternant·es :

Pour l'académie, ils sont 41 AED en préprofessionnalisation dans le 1^{er} degré de la L2 au M2

Pour le second degré, il y a cette année : 29 nouveaux recrutement en L2 (anglais et lettres modernes), 28 en L3 et 5 en M1.

Il sont actuellement 65 étudiant·es contractuel·les alternant·es pour le second degré et 130 pour le 1^{er} degré : 80 pour le Bas-Rhin et 50 pour le Haut-Rhin.

Une cinquantaine a été demandée pour les AED de l'académie.

9. IDE (catégorie A)

Il y a actuellement :

- 217 titulaires pour 190,7 ETP
- 18 stagiaires pour 14,8 ETP
- 14 contractuel·les pour 14,4 ETP

10. Fréquentation en enseignement religieux dans l'enseignement public pour l'année scolaire 2021/2022 :

Le taux de participation des élèves (10,31%) est en baisse et décroît avec l'âge des élèves : 12,31 % au collège puis 7,7 % au lycée. La répartition est la suivante : 83 % pour l'enseignement catholique, 17 % pour l'enseignement protestant, 0,12 % pour l'enseignement israélite.

Pour le premier degré, il n'y a pas d'éléments à nous présenter.

11. Contractuel·les enseignant·es :

532 personnes contractuelles travaillent en établissement dans le 2nd degré, pour 456 ETP. Il y a 177 personnes qui sont sur des suppléances (contrats qui ne sont pas sur des postes définis) pour 133 ETP.

Pour le premier degré, l'administration affirme que les éléments ne sont pas assez stabilisés pour avoir de réponses.

12. Affectation des AESH et PIAL :

L'affectation des AESH est un point, selon la Secrétaire Générale, qui appelle une réponse qualitative et circonstanciée. C'est très personnalisé, les contraintes familiales ou les questions de transport sont prises en considération.

La FSU s'est inquiétée de constater que les conditions d'affectation des AESH ne sont pas identiques d'un PIAL à l'autre. La FSU revendique toujours l'abandon des PIAL mais demande a minima une harmonisation des pratiques !

Par exemple le choix de ne pas affecter un·e AESH dans l'école de ses propres enfants pose problème, lorsque nous connaissons les contraintes familiales ou financières de ces personnels.

Les DASEN du Bas-Rhin et du Haut-Rhin nous ont assuré que la volonté était d'affecter les AESH au plus proche de leur domicile.

La FSU alertera directement les DSDEN lorsque nous constaterons que les PIAL ne respectent pas cet engagement.